

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 1999-1-AG-R-2

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (1999-1-AG) tenue à l'Université le 27 janvier 1999.

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 8.2.5 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU les articles 1.7 et 2.1 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution 1998-12-CEX-R-40 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 9 décembre 1998, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Bernard Assiniwi;

VU la résolution 1998-CA424-18.01-R3859 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 14 décembre 1998, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Bernard Assiniwi;

Sur la proposition de M. Jacques A. Plamondon,

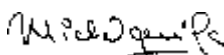
appuyée par Mme Colette Deaudelin,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Bernard Assiniwi, pour sa remarquable contribution au rapprochement des cultures québécoise et autochtone; pour sa production tout aussi exceptionnelle d'une oeuvre littéraire et médiatique visant à faire connaître la culture autochtone ainsi que pour la qualité remarquable de son engagement à la cause des premiers occupants.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,


Michel Quimper